



Le Lien Picard

EDITO

En cette rentrée les sujets de préoccupation et de luttes n'ont pas changé : urgence sociale et urgence environnementale font l'actualité.

Les conséquences sanitaires et environnementales de l'incendie sur le site SEVESO de LUBRIZOL à Rouen soulève de légitimes inquiétudes malgré les tentatives du préfet de Région de rassurer la population, car de nombreux points ne sont pas rendus publics, comme par exemple la liste des produits qui ont brûlé, les résultats complets d'analyse des fumées, de l'air, des résidus et de l'eau ou encore le fait que le secteur où l'incendie s'est déclaré est confié à une entreprise sous-traitante, qu'au moins une toiture amiantée est partie en fumées...

Dans de nombreux secteurs du public comme du privé, les salariés se mobilisent pour leur emploi, pour leurs conditions de travail, pour le maintien de services publics, pour la défense de leur retraite.

Il nous faut continuer à convaincre le plus grand nombre qu'une autre réforme des retraites est possible et nécessaire. C'est pourquoi il nous faut partout organiser des débats et y amener nos propositions CGT afin d'augmenter le financement des retraites pour, d'une part, améliorer les pensions de tous les travailleurs et travailleuses et, d'autre part, revenir à un âge légal de départ à 60 ans car oui un régime solidaire de retraites par répartition, à prestations définies c'est possible !

Frédérique LANDAS,
Secrétaire régionale



LE LIEN PICARD N° 36



Journal trimestriel
du Comité Régional CGT Picardie
ISSN 2112-3802
PRIX : 0,50 €
N° CPPAP : 0721 S 08349
Directrice de la publication :
Frédérique LANDAS
Imprimé par Polyservices - Beauvais



CESER

PAGE 2

**DROIT
DU TRAVAIL**

PAGE 3

**QUALITÉ DE VIE
SYNDICALE ET
FORMATIONS**

PAGES 4 ET 5

FOCUS ÉCO

PAGE 6

**LUTTES
EN PICARDIE**

PAGE 7

**ACTIVITÉS
SOCIALES ET
CULTURELLES**

PAGE 8

Pour nous joindre : **Comité régional CGT Picardie** - 39, rue Chabannes - 80000 AMIENS

Téléphone : 03 22 33 35 00 - E-mail : picardie@cgt.fr - <http://crpicardie.reference-syndicale.fr/> Comité régional CGT Picardie

La CGT porte l'exigence du développement humain durable

Lors de la dernière assemblée plénière au CESER Hauts-de-France, deux avis importants ont été adoptés. Lucie De Brito, mandatée CGT, était co-rapporteuse sur les deux avis, elle nous livre ses impressions sur ce travail.

Avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) :

Tu as été rapporteuse sur le PRPGD, es-tu spécialisée sur les questions environnementales ? Ou est-ce un désir de s'investir sur ces questions ?

J'avais peut être une certaine sensibilité personnelle pour ces questions, mais c'est surtout l'état des lieux qui nous a été communiqué préalablement à la saisine du CESER qui m'a fait réagir. **L'état de santé des habitants des Hauts-de-France est lié en partie à des causes environnementales, notamment la qualité de l'air. L'incinération des déchets est favorisée dans la Région, mettant en avant la production d'énergie, mais avec des émissions extrêmement polluantes.**

D'autre part, la question de l'emploi et des « métiers verts », n'avait pas été évaluée dans le projet de PRPGD. Nous avons émis des préconisations en matière d'emploi et de formation. Il y a des opportunités et la nécessité qu'en région la question du développement des emplois verts et de la formation, à l'aune des réalités territoriales, soit plus vigoureusement creusée. D'autant que les technologies sont fortement évolutives et impactent la nature même des tâches et des métiers, ainsi que des processus de travail.

Cet été catastrophique sur le plan climatique, réveille les consciences écologiques des citoyens, qu'en est t'il au CESER Hauts-de-France ?

Les acteurs économiques affichent une volonté de s'engager dans la Troisième Révolution Industrielle, les associations environnementales agissent à leur échelle, mais (seule) **la CGT porte l'exigence du développement humain durable, permettant de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.** Sur la question des déchets, on a le sentiment que tout devrait reposer sur des actions individuelles des citoyens mais sans exemplarité des acteurs publics et économiques, rien ne changera.

La CGT note le manque d'ambition politique de la part de la Région quant à ce PRPGD, que propose t'elle ?

Pour la CGT, il y a un lien étroit entre « Travail » et « Environnement », la surexploitation des travailleurs se conjuguant avec l'exploitation irraisonnée des ressources naturelles et de la biodiversité.

Notre engagement pour le progrès social passe donc inévitablement par la nécessité d'agir en faveur de l'environnement. Nous mesurons au quotidien le gâchis jusqu'à l'épuisement des ressources naturelles, conséquence d'un système capitaliste qui puise sans compter car ne visant que ses profits à court terme, sans se soucier des écosystèmes et de la biodiversité, laissant derrière lui des montagnes de déchets polluants.

Le développement humain durable implique d'agir pour la mise en œuvre de nouvelles politiques de développement fondées sur la revalorisation du travail et la préservation de l'environnement, en associant les enjeux sociaux et environnementaux. Cela concerne l'économie des ressources fossiles, la préservation du



climat, la gestion et la protection de la biodiversité, la limitation des rejets polluants, la maîtrise et la gestion des déchets.

Plan Régional Santé Environnement Hauts-de-France (PRSE) : concevoir autrement la planification en santé environnement et agir ensemble.

Quelles préconisations as-tu portées ? Sont-elles retenues ?

L'analyse du Plan Régional Santé Environnement a poussé tous les membres du groupe de travail à émettre de vives critiques. Qu'il s'agisse des actions retenues, des moyens alloués ou des indicateurs de suivi, nous étions d'accord pour dire que ce plan ne répondait qu'à une obligation légale, sans réelle volonté politique.

Nous avons donc émis une série de préconisations « pour agir rapidement ». En tant que mandatée CGT, j'ai beaucoup insisté sur la question de la santé au travail.

La santé au travail est une composante significative de la santé-environnement, puisqu'elle couvre l'environnement de travail et ses effets sur la santé. L'exposition aux polluants ne s'arrête pas à la porte du travail. L'articulation entre le PRSE et le Plan Régional de Santé au Travail n'est pas suffisante. La loi Macron, en fusionnant les instances représentatives du personnel et la disparition des CHSCT sont facteurs de régression de la prise en charge des problématiques de santé au travail. Une revendication de la CGT est d'élargir aux facteurs environnementaux les compétences des CHSCT de site, de zone ou de bassin. Elle a été reprise dans le rapport-avis du CESER.

Rapporteuse sur un avis CESER Hauts-de-France, est-ce un travail à plein temps ?

(Rires!!!) Rédiger ces deux rapports sur la même période a effectivement demandé un engagement personnel, mais c'est surtout le travail du groupe CGT CESER qui permet d'arriver à ce résultat. **Faire passer au sein des commissions les revendications de la CGT, ce n'était pas gagné d'avance, pourtant nous avons réussi à faire voter ces rapports-avis.**

Lucie De Brito, mandatée CGT au CESER, depuis janvier 2018 à la commission santé et la commission environnement, également membre du Bureau de l'Union Régionale des Syndicats de l'Education Nationale (URSEN) et professeure des écoles.

Les avis et déclarations CGT sont disponibles sur le site.

La jurisprudence « UBER »

Le combat entamé par des auto-entrepreneurs pour faire reconnaître leur plateforme de transport ou de livraison comme des employeurs commence à porter ses fruits devant les tribunaux. Dernièrement un arrêt de la cour d'appel de Paris a reconnu le lien de subordination entre un chauffeur VTC et la société Uber, estimant que ce qui les unissait était bien un « contrat de travail ».

Une décision de justice historique pour les travailleurs « ubérisés », qui considèrent leur situation comme une forme de « salariat déguisé ». Car, depuis leur arrivée sur le marché français, les Uber, Deliveroo ont profité du statut d'auto-entrepreneur pour faire fonctionner leur business. Avec, pour les prétendants à ce type de job, deux promesses : une activité flexible, sans patron, et une rentrée d'argent quotidienne.

Cependant la prudence est de mise, car la Loi « mobilité » qui vient tout juste d'être adoptée ce 19 septembre par l'Assemblée nationale peut tuer dans l'œuf cette jeune jurisprudence « UBER » par l'entremise d'un article scélérat...

Ces dernières années, sous l'égide de grandes plateformes numériques de mise en relation client (UBER, DELIVEROO et consort), nous sommes collectivement spectateurs (et parfois utilisateurs...) de la multiplication des « travailleurs indépendants », dont l'exemple certainement le plus parlant est celui des jeunes (et parfois moins jeunes) livreurs à vélo attendant en troupe pendant des heures aux portes des grandes enseignes de restauration rapide de nos centres villes, pour ensuite aller trimer sur leur bécane lourdement chargée pour ne gagner au final que trois francs six sous à la course. Certains de ces courageux, prenant conscience de leur condition individuelle et, nous n'en doutons pas, collective, osent poser la

question de savoir s'ils sont de réels indépendants ou, au contraire, des salariés déguisés relevant du droit commun.

Les enjeux

Evidemment, l'enjeu de cette reconnaissance du phénomène d'externalisation abusive de salariés est important pour le patronat qui, surfant sur la vague politico-médiatique du jeune entrepreneur cool, numérisé et maître de son destin, tente en réalité de se soustraire à ses obligations salariales les plus élémentaires : durée du travail, salaire minimum, protection sociale, règles d'hygiène sécurité, etc.

En outre, en cas de requalification par les juges, les risques encourus pour ces employeurs voyous sont importants, et les conséquences pour ces salariés reconnus dans leurs droits, notables.

Entre autres :

- pour le salarié : rappels de salaire, rappels d'indemnités diverses (indemnité compensatrice de préavis, indemnité légale ou conventionnelle de licenciement, indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse), ainsi que d'éventuels rappels d'heures supplémentaires. Sans oublier, ce qui n'est pas non plus des moindres, la mise en application du statut conventionnel...
- pour l'employeur : des conséquences financières très élevées via des redressements de cotisations et majorations spécifiques prélevées par l'URSSAF, mais aussi des conséquences pénales potentiellement lourdes.

Les critères retenus par les juges

Le cas "Take Eat Easy"

(Arrêt de la Cour de cassation du 28 novembre 2018) :

Pour évaluer l'efficacité d'un livreur à vélo et le degré de satisfaction client, un système double de bonus/sanction et de contrôle du travail par géolocalisation est mis en place par la plate-forme numérique. Un temps d'attente du client trop élevé ? Le livreur se voit alors infliger une faute pouvant aller jusqu'à sa convocation pour discuter de sa motivation à poursuivre son partenariat, voire à sa déconnexion définitive de la plateforme.

S'il était nécessaire de le rappeler dans ce cas flagrant de détournement de la réglementation sociale, le pouvoir de contrôler la bonne exécution du travail et de sanctionner les éventuels manquements constitue donc, en soi, la preuve d'un lien de subordination juridique caractéristique de la relation employeur/salarié.



Dans ces deux arrêts d'espèce, les juges ne se sont pas arrêtés au seul intitulé du contrat, vérifiant les conditions réelles dans lesquelles l'activité du travailleur était exercée ; ici, c'est notamment l'indépendance réelle dans la réalisation des missions confiées qui a été examinée par les juges.

On ne peut que souhaiter que cette jurisprudence naissante attendant au fonctionnement des plateformes numériques ne soit que le début d'une vague de décisions similaires. Dans tous les cas, elle doit amener à nous interroger. Car depuis la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, qui a introduit le statut d'auto-entrepreneur, la France a en effet littéralement vu exploser le nombre d'indépendants, avec son lot d'abus multiples.

Thibaut Vilbert, salarié DDTEFP 80, syndiqué de l'UL Amiens-ville, membre de l'UD 80, de l'Union fédérale CGT des syndicats de l'Etat.

Consultation des syndiqués CGT

« L'action avec la CGT vous la voulez comment ? »

Le congrès a remis en avant la place essentielle et le rôle du/de la syndiqué.e dans la CGT ; faire de nos syndiqué.e.s des acteurs de l'organisation et des luttes à venir est un levier indispensable à la montée et l'élargissement du rapport de force.

Les premières réponses sont encourageantes sur de nombreux points :

- 62% des syndiqué.e.s sont prêts à participer à une AG ;
- 55% des syndiqué.e.s sont prêts à distribuer un tract ;
- 74% des syndiqué.e.s sont prêts à participer à une manifestation ;
- 53% des syndiqué.e.s sont prêts à faire signer une pétition.

(Données brutes à la date du 27 août qui reposent sur 4 334 questionnaires)

Dans le même temps, entre 25% et 35% des syndiqué.e.s n'ont pas connaissance des différents appels professionnels, locaux ou nationaux de la CGT.

1. Tu travailles dans ?

Type d'entreprise	
Une grande entreprise	7,45 %
Une PME	48,52 %
Une TPE	2,01 %
Non répondu	42,02 %
Public ou privé	
Privé	32,79 %
Public	40,77 %
Privé-e d'emploi	1,43 %
Retraité-e	14,37 %
Non répondu	10,64 %

2. Connais-tu les propositions de la CGT ?

	Oui	Non	Non répondu
Sur les salaires	79,79 %	14,28 %	5,93 %
Sur les retraites	77,00 %	17,07 %	5,93 %
Sur les services publics	69,96 %	24,11 %	5,93 %

3. Les partages-tu avec tes collègues ?

Oui	71,56 %
Non	9,24 %
Parfois	17,03 %
Non répondu	2,17 %

4. Penses-tu que le syndicat est en phase avec les préoccupations des salarié-e-s ?

Oui	59,92 %
Non	10,38 %
Parfois	19,57 %
Non répondu	10,13 %

5. As-tu connaissance des appels à mobilisation de la CGT ?

	Oui	Non	Non répondu
Sur ton lieu de travail	57,31 %	35,30 %	7,38 %
Au niveau local	67,81 %	24,80 %	7,38 %
Au niveau national	66,01 %	26,60 %	7,38 %

6. Y participes-tu ?

Toujours	30,76 %
Souvent	22,34 %
Parfois	33,29 %
Jamais	4,82 %
Non répondu	8,79 %

7. Qu'est-ce qui favorise ta participation ?

	Oui	Non	Non répondu
Un appel dans l'entreprise	56,62 %	35,67 %	7,71 %
Un appel interprofessionnel	60,04 %	32,26 %	7,71 %

8. À quel genre d'action(s) es-tu prêt-e à participer ?

	Oui	Non	Non répondu
Assemblée générale	62,30 %	29,23 %	8,47 %
Distribution d'un tract	55,75 %	37,79 %	8,47 %
Manifestation	74,50 %	17,03 %	8,47 %
Signer une pétition	74,71 %	16,82 %	8,47 %
Faire signer une pétition	53,21 %	38,32 %	8,47 %
Grève	62,71 %	28,82 %	8,47 %

Concernant les modalités de grève :

	Parmi les personnes prêtes à faire grève	Sur l'ensemble des questionnaires
Se disant prêt-e à suivre une grève d'un jour	42,53 %	26,67 %
Se disant prêt-e à suivre une grève de plusieurs jour	68,91 %	43,22 %

Elections professionnelles CSE du 28 octobre au 8 novembre 2019 chez Pôle Emploi.

La CGT Pôle Emploi Hauts-de-France, malgré deux fusions forcées (ASSEDIC/ANPE et Nord Pas-De-calais/Picardie) s'est renforcée au cours de ces dernières années.

Elle est l'organisation syndicale qui a le mieux réussi la dernière fusion et a augmenté son nombre de syndiqués, avec une progression de plus de 50% en 3 ans. Cette dynamique lui permet de préparer au mieux les prochaines élections professionnelles.

“ La CGT est aujourd'hui l'organisation syndicale qui dispose du plus grand nombre de syndiqués à Pôle Emploi Hauts-de-France. ”

Les listes CSE pour les prochaines élections ont été validées lors de la dernière assemblée générale. Alors que dans d'autres syndicats, cette préparation va être source de conflit, à la CGT, ces listes ont été construites dans



l'intérêt collectif, celui du syndicat et des agents de Pôle Emploi Hauts-de-France.

Le vote se fera uniquement par voie électronique, une première !

La CGT Pôle Emploi Hauts-de-France c'est :

- L'organisation syndicale qui communique le plus auprès de ses syndiqués et de ses abonnés, avec du personnel abonné aux différentes publications.
- L'organisation syndicale présente dans toutes les instances.
- L'organisation syndicale qui porte le plus de sollicitations individuelles ou collectives.

Ces prochaines élections seront un enjeu crucial pour la continuité de la vie syndicale mais aussi pour renforcer le rapport de force. Et pour les jours et les mois à venir, le personnel et les usagers vont avoir besoin d'une CGT forte.



Les initiatives de la CGT pour gagner le Référendum d'Initiative Partagée Aéroports De Paris

Depuis le 30 juin et jusqu'à mi-mars 2020, les français.e.s sont invité.e.s à soutenir le Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur les Aéroports De Paris (ADP).

L'enjeu porte sur une proposition de loi visant à «affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris ». Il réside aussi et surtout dans une exigence de plus de démocratie, dans la capacité des citoyen.ne.s à décider du devenir des biens et richesses de la nation, ce qui n'a pas été le cas, par exemple, lors des privatisations des autoroutes...

Pour gagner ce référendum, il faut maintenant que 4,7millions de citoyens et citoyennes le demandent dans un délai de neuf mois (du 13 juin 2019 au 13 mars 2020). Le 11 septembre 2019, nous étions déjà 761 000 à le soutenir, mais nous devons aller plus loin.

Pour soutenir la proposition :

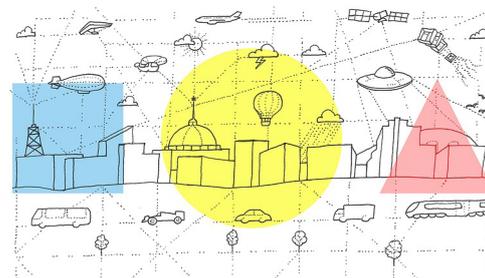
<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Ainsi, pour relancer la dynamique après la pause estivale, la CGT lance plusieurs initiatives à travers toute la France, pour la Picardie :

- Dans l'Oise, des autocollants et flyers sont disponibles auprès de l'Union Départementale CGT. Le 29 septembre, l'UD a tenu un stand au « carnaval des possibles » avec mise à disposition du matériel de soutien.
- Dans l'Aisne, l'Union Départementale a communiqué sur le sujet lors des différentes assemblées générales des unions locales. Les flyers ADP sont disponibles à l'UD avec le rappel de la procédure de recueil des signatures. Un tractage spécifique est prévu pour les différents rassemblements à venir.

Les Picards les plus mobiles de France pour aller travailler

Il manque 100.000 emplois dans la région pour simplement donner un travail aux Picards exerçant leur profession hors de la région !



En Picardie, moins de la moitié de 748.600 actifs picards (48,8%) travaillent dans l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) où ils habitent. 32,8 % vont hors de leur EPCI tout en restant en Picardie. Et on compte **138.990 actifs picards travaillant hors de leur région de résidence, soit 18,4 % du total.**

Cette situation résulte du fait que la région n'offre que 649.100 emplois (31.400 de moins qu'il y a 10 ans) pour 748.600 actifs picards occupés, un chiffre lui-même en baisse de 18.100 depuis une décennie, en raison du chômage qui s'est accru. Avec cette différence de près de 100.000 postes de travail, la région ne satisfait donc qu'à 87 % ses besoins d'emplois.

Le recul de l'emploi a touché presque tous les EPCI depuis 10 ans, excepté ceux à proximité de certaines agglomérations comme le Pays du Coquelicot (+16,9%) autour d'Amiens, la Champagne picarde autour de Reims (+4,6%), l'Oise picarde (+4,5%) et la Picardie verte (+2,1%) autour de Beauvais, Pays d'Oise et d'Halatte (+3,4%) vers Creil.

En revanche, les agglomérations perdent toutes des emplois, hormis Amiens (+0,2 % en 10 ans) : de -1,1 % à Beauvais à -8,5 % et -9,0 % pour celles de Laon et Chauny-Tergnier-La Fère. **De même, un emploi sur 5 a disparu** sur la même période, dans la Communauté de Communes (CC) du Pays du Noyonnais (-18,0%), la CC du Pays des Sources (-18,7%), la CC des Portes de Thiérache (-23,2%) et celle du Pays de Serre (-27,0%).

Parallèlement à l'emploi, l'habitat s'est développé en périphérie des grandes villes, conduisant à accentuer les navettes domicile-travail. **Ainsi, en 10 ans, les entrées dans les EPCI picards ont augmenté de 6,5 % et les sorties de 8,5 %.**

Conséquence de cette mobilité accrue, 34 des 55 EPCI picards ont vu leur nombre de « stables » (personnes habitant et travaillant dans le même EPCI) diminuer d'au moins 10 % en 10 ans. C'est le cas des CC qui perdent beaucoup d'emplois, mais aussi celles dans l'attraction des grandes villes et de la région parisienne. La mobilité des travailleurs a particulièrement augmenté sur deux axes : Saint-Quentin/Amiens/Abbeville et Saint-Quentin/Paris en passant par Noyon, Chauny, Soissons, Compiègne et Creil.

Ce constat explique en bonne partie les problèmes sociétaux ressentis par les Picards : pollution et coût des transports, niveau et conditions de vie dégradés. Tout cela parce que les milieux économiques picards, patronat en tête, n'ont pas su développer leur région en s'appuyant sur son potentiel. Rappelons que les Picards, qui vont exercer leur profession hors de Picardie, sont un des atouts du dynamisme de l'Île-de-France, qui apprécie leurs compétences.

6



L'emploi au ralenti

Au 1er trimestre 2019, l'emploi salarié picard s'est accru de 0,1 %, soit 8380 postes de travail en plus. Cette hausse situe la région au dernier rang des régions françaises, loin du niveau national (+0,4%).

L'évolution est nulle dans l'Aisne et en faible progression dans l'Oise (+0,1%). Seule la Somme a connu une hausse significative (+0,3%). Au niveau régional, l'industrie et les activités tertiaires non marchandes (Services Publics notamment) perdent encore des effectifs.

L'intégralité de la lettre d'information INSEE CGT Picardie, à retrouver sur le site.

Ça chauffe chez les pompiers

Tout l'été, 90 départements sur 100 étaient en grève chez les pompiers professionnels. L'intersyndicale reconduit le mouvement pour deux mois (septembre et octobre) face à l'absence de réponse de la part du Gouvernement. Certains pompiers arborent un brassard « en grève » tandis que les messages à la peinture blanche se multiplient sur les casernes et les véhicules.

Quelles sont les raisons de la colère ?

Au plan national les revendications portent sur :

- la revalorisation significative de la prime de feu à hauteur des autres métiers à risque,
- la garantie de la pérennité de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locale (CNCRACL),
- le manque d'effectifs sapeurs-pompiers professionnels, malgré une hausse des interventions,
- les violences subies sur les opérations,
- le retrait du projet de loi de la refonte de la Fonction Publique (recrutement de contractuels sans formation ni concours et de la perte de représentativité des instances paritaires...).

Au niveau local, François Bortzmeyer (secrétaire départemental de la CGT des sapeurs pompiers de l'Aisne) et pompier professionnel



à Saint-Quentin évoque les difficultés de sous-effectif de la profession : « Trente départs en retraite n'ont pas été remplacés... Des casernes neuves sans sapeurs pompiers cela ne sert à rien. De 359 postes budgétés en 2016, nous sommes passés à 322 postes de sapeurs-pompiers professionnels de catégories C, B et A. Des agents personnels administratifs et techniques qui sont indispensables au bon fonctionnement des services sont impactés également. »

Comme dans les services d'urgences des hôpitaux également en grève, les problèmes d'effectifs conduisent les sapeurs pompiers à ne plus pouvoir exercer leurs missions en toute sécurité, mettant les usagers dans des situations délicates : « À Bohain, une femme est décédée dans l'incendie de sa maison parce qu'au lieu de 9 pompiers d'astreinte ce jour là, il n'y en avait que 2... » témoigne Hervé Moncourtois, délégué CGT au centre de secours de Laon. « La sécurité des gens est menacée et quand ils sont en colère, c'est après nous. Or, nous ne faisons que subir. »

Il manque entre 16.000 et 20.000 pompiers professionnels en France, la première des revendications est le recrutement massif d'emplois statutaires. Une carte-pétition à destination du Président de la République, pour faire « part de son soutien aux revendications des sapeurs pompiers » a été éditée.

Non au démantèlement d'EDF !

Le projet « Hercule » prévoit la scission d'EDF en deux entités indépendantes. Diviser pour mieux engranger des milliards d'euros en privatisant toujours plus une activité essentielle au pays, c'est l'esprit du projet « Hercule », annoncé le 20 juin par le PDG Jean-Bernard Levy.

Il s'agit d'une opération hautement financière : l'idée est d'isoler la partie risquée, c'est-à-dire le nucléaire, du reste des activités d'EDF, pour ouvrir le capital des activités les moins risquées aux investisseurs.

EDF sera donc divisé en deux entités : « EDF Bleu », qui regroupera la production pilotable d'électricité (nucléaire, hydraulique...) et « EDF Vert », qui regroupera les activités les plus rémunératrices, à savoir Enedis, EDF renouvelables, la direction commerce d'EDF... qui seront privatisées à hauteur de 35 %. Aucune logique industrielle dans ce découpage qui éradiquerait toute synergie entre ces deux entreprises, mais bien une logique financière.

Si ce projet venait à aboutir, c'en serait fini de la mutualisation des risques de l'entreprise intégrée EDF: une privatisation des profits et une socialisation des risques. Il est alors facile d'imaginer que, dans un futur proche, la part initiale de l'État dans chacune de ces deux entités diminuerait pour se réduire à peau de chagrin.

Pour les salariés, le projet « Hercule » met en danger leurs emplois, menacés par l'externalisation de certaines activités, et le statut des Industries Electriques Gazières (IEG). Le statut des IEG est le ciment des garanties collectives des salariés et les protège du dumping social qui se profile avec la libéralisation du marché de l'énergie. L'avenir des fonctions centrales, support et appui,



recherche, entre autres, reste encore incertain :

tout dépendra du schéma retenu. L'avenir d'EDF et de ses salariés, c'est avant tout une question de projet industriel, de capacité à investir mais aussi d'ambition sociétale autour d'un service public de l'électricité plus que jamais d'actualité pour répondre à l'impératif climatique et à l'intérêt général.

En Picardie Hauts-de-France :

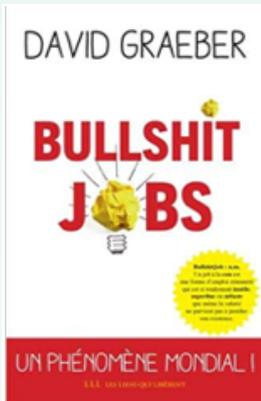
L'appel à la grève du 19 septembre a été très suivi dans les entreprises: 1 salarié sur 2 au niveau national était en grève chez Enedis, avec des taux à plus de 60% de grévistes sur la région Hauts-de-France.

Les centrales (nucléaire, thermique et hydraulique) ont effectué des baisses de charge dans tout le pays et ont eu des taux de grévistes plus que corrects.

Des actions ont eu lieu localement : rendez vous en préfecture à Lille (une centaine de personnes présentes), rassemblement des salariés sur des sites avec interpellation des directions (150 personnes présentes à Amiens devant le bâtiment Enedis avenue Foy), distribution de tracts à destination des usagers dans les ronds points dans l'Aisne, rassemblement des salariés à Enedis à Nogent-sur-Oise (80 personnes présentes), idem à St-Quentin (30 personnes) et à Soissons (40 personnes).

Activités sociales et culturelles

Livres

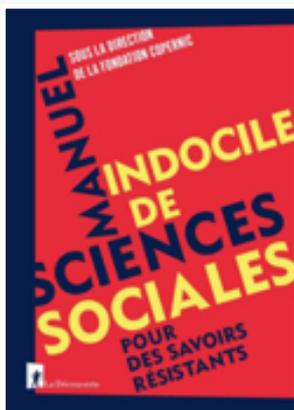


On connaît le phénomène des « boulots à la con », ces emplois inutiles qui se multiplient, au détriment de ceux qui les occupent, et sans réelle nécessité productive : le dernier ouvrage de David Graeber propose des explications - individuelles, économiques et sociales, politiques et culturelles.

Qu'est-ce qu'un emploi inutile ?

L'auteur propose d'abord une définition, puis une typologie des bullshit jobs. Il s'agit d'emplois rémunérés apparaissant inutiles, non nécessaires, dont la disparition passerait totalement inaperçue... Contrairement à une idée reçue et aux critiques néolibérales de l'État, les bullshit jobs se rencontrent autant dans les entreprises privées que dans les administrations publiques.

David Graeber, *Bullshit Jobs*. Traduit de l'anglais par Elise Roy. Les liens qui libèrent, 416 p., 25 €

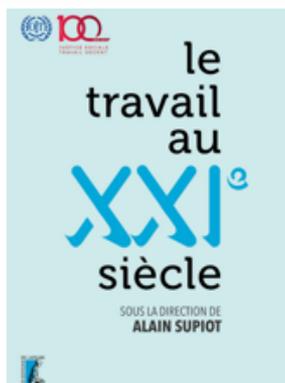


Ce livre alimente en indocilités, ravitaille en savoirs résistants. Sans jargon, ni dogme, ni abstraction, il fournit mille arguments contre les fausses évidences, partout répétées, qui célèbrent le marché libéré (soi-disant efficace pour tous et la planète), la mondialisation telle qu'elle est (soi-disant heureuse), les chefs de toutes sortes, le mérite scolaire, la « bonne santé » des démocraties (trop faiblement démocratiques)...

Ce manuel indocile fourmille d'exemples issus des sciences sociales l'histoire, l'économie, l'ethnologie, la sociologie, les sciences politiques, etc. Et montre comment l'ordre du monde que l'histoire a produit, notre histoire, peut le défaire. Plus de 100 contributeurs : des sociologues, des économistes, des

politistes, des historiens, des professeurs de lycée, des acteurs du mouvement social. Et plus de 100 sujets abordés, qui questionnent les « vérités » toutes faites, en montrant qui les produit, comment et pourquoi.

Fondation Copernic, 700 pages, version papier : 25 € version numérique : 16,99 €, éditions La Découverte



Réunissant 21 auteurs du monde entier, conçu et dirigé par Alain Supiot, cet ouvrage de référence dresse un panorama inédit du travail au XXI^e siècle et pose les questions essentielles qui détermineront son avenir. Il décrit comment, sur la planète entière, les travailleurs sont touchés par trois bouleversements de grande ampleur : la révolution technologique, le péril écologique et le conflit institutionnel entre des modes de fonctionnement du marché et les normes de la justice sociale. Ces mutations sont autant de défis à relever que cet ouvrage s'attache à nommer pour que le XXI^e siècle soit celui de l'invention, selon le vœu de l'OIT, d'un « régime de travail réellement humain ».

Publication de l'ouvrage *Le travail au XXI^e siècle*, collectif sous la direction d'Alain Supiot, Professeur émérite au Collège de France, 384 pages, les Éditions de l'Atelier, 24,90 €

Musique

Ce nouvel album au titre acronyme, Appareil Volant Imitant L'oiseau Naturel, s'ouvre vers l'extérieur. Un acte artistique prégnant pour quelqu'un contraint jusqu'alors de devoir gérer toutes les étapes de la création. Aux manettes, on retrouve ici le duo Robin Leduc - Cyrus Hordé (Gauvain Sers, Revolver). Il installe le chanteur dans un écrin classique et minimaliste, offre de discrètes percées électroniques et fait preuve d'une précision adéquate pour servir au premier plan cette voix si singulière. BOULE, lui, s'envole en duo avec Jeanne Rochette pour « abandonner là les hommes indolents et le désordre structurel » (Avion), joue de l'ironie du macabre (Tout le monde), assume sans complexe ses retards à répétition (Je prends le temps), incarne l'homme bipolaire (Bicéphale) et le bienveillant conscient de la méchanceté gratuite (L'ours polaire), se cogne à un indifférent de la beauté du monde (Les pizzas), invente un territoire pour les puissants qui se gavent à outrance (Welcome in Hippopotamie, avec Lucrèce Sassella), met en musique un texte de Richard Destandau sur les élans de la nature (Le lierre et la ronce). Et quand il se remémore son ami d'enfance, le traitement intimiste impulsé devient universel. Parce qu'on a tous connu un Frankie. Définitivement, BOULE de tendresse.



BOULE en concert

2019

23/11 MARLY GOMONT (02) La Halle, festival Haute Fréquence

2020

23/01 TERGNIER (02) Centre Culturel François Mitterand